

CONSEIL MUNICIPAL DE DECAZEVILLE

Compte rendu de la séance du 21 juillet 2009 à 18h

Présents : Mmes et MM. Pierre GADEA - Jean REUILLES - Brigitte SWOBODA - Pierre DELAGNES - Jean Louis CALMETTES - Laurent TARAYRE - Florence BOCQUET - Joël MAUREL - Hélène SOLIS - Annie GIRVAL - Christian MOURINO - Marcelline FRANCES - Daniel BRAVO - Alex MALIRAT - Patricia REGNIER - Pascal MAZET - Evelyne PORTERO - Odile LAFON - Claude REY - Guy DUMAS - Jacqueline QUERBES - Christian TIEULIE.

Procurations : Lucette ANDRIEU à Brigitte SWOBODA - Mireille ALMANZA à Hélène SOLIS - Jean Paul BOYER à Christian MOURINO - François MARTY à Christian TIEULIE - Sonia DIEUDE à Jacqueline QUERBES.

Secrétaire de séance : Odile LAFON.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour : l'adhésion au CAUE. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 19 MAI 2009

Le compte rendu de la séance du 19 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Les membres du conseil ont pris acte des décisions prises par le Maire en délégation.

DECISIONS MODIFICATIVES

Madame BOCQUET soumet au conseil des décisions modificatives, précisant que celles-ci ne modifient pas la masse budgétaire initiale, il ne s'agit que de modifications comptables.

Ces DM sont adoptées à l'unanimité.

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

INVESTISSEMENT

DEPENSES			0,00 €
2182-020 OP 100	Acquisition véhicule	20 000,00	
2188-020 OP 200	Acquisition de matériel	- 20 000,00	

BUDGET RESTAURATION 2009 - DECISION MODIFICATIVE N° 1

FONCTIONNEMENT

RECETTES		2 103,00 €
013 -6419	Remboursement sur rémunération.....	2 103,00
DEPENSES		2 103,00 €
67 – 678	Autres charges exceptionnelles	2 103,00

BUDGET RESEAU DE CHALEUR 2009- DECISION MODIFICATIVE N° 1

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		5 000,00 €
023 –	Virement à la section d'investissement.....	5 000,00
RECETTES		5 000,00 €
7478 –	Participation des autres organismes	5 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		5 000,00 €
2031	Frais d'étude.....	- 4 000,00
2315	Travaux	9 000,00
RECETTES		5 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement.....	5 000,00

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU – ANNEE 2008

Conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, Monsieur Calmettes présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi pour l'exercice 2008.

Le Conseil Municipal a pris acte des termes de ce rapport.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION
DES DECHETS – ANNEE 2008**

Monsieur Maurel communique au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi pour l'année 2008 par la communauté de communes.

Le conseil a pris acte de ce rapport.

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2008**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi pour l'année 2008 par la communauté de communes.

Le conseil a pris acte de ce rapport.

CUISINE CENTRALE: ACQUISITION DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Par délibération du 19 janvier 2009 le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'une cuisine centrale zone d'activité du Combal. Une réservation de terrain a été faite, il convient de concrétiser et acheter la parcelle à la Communauté de communes.

Ce terrain de 5 249 m² constitue le lot n° 5 de la zone section AV n° 412.

Le prix de vente est de 9 € HT le m² soit un montant total de 47 331 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 6 abstentions:

- Approuve cette acquisition
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

ACQUISITION DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes est propriétaire d'un délaissé de terrain d'une superficie de 222 m² section AV n° 418 qui constitue le lot n° 9 de la zone d'activité du Combal. Ce terrain permettant d'augmenter l'emprise foncière de l'atelier MTI, Monsieur le Maire propose de l'acquérir, cette transaction pouvant se faire pour l'euro symbolique.

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve cette acquisition
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

ACQUISITION DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - LE STADE

La Communauté de Communes est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 2 318 m² section AI n° 193 et AK n° 246 situées aux lieudits « Le Stade » et « Les Prades » ; ce terrain constitue une partie du stade annexe.

Monsieur le Maire propose de régulariser cette emprise et de l'acquérir à la Communauté de Communes qui accepte de le céder pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve cette acquisition
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

ACQUISITION DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVENUE DU 10 AOUT

La Communauté de Communes est propriétaire d'une parcelle de terrain d'une superficie de 600 m² section AR n° 164 et située avenue du 10 août à Decazeville; ce terrain constitue une partie de l'entrée de la zone du centre.

Monsieur le Maire propose de régulariser cette emprise et de l'acquérir à la Communauté de Communes qui accepte de le céder pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve cette acquisition
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

VENTE DE TERRAIN A LA SCI LES CHARBONNIERES

La Mairie est propriétaire d'un terrain de 486 m² situé aux Estaques section AB n^{os} 425 et 575. La SCI Les Charbonnières, représentée par Jean Philippe MOUNIE et Cindy FERRATON, souhaiterait acquérir ce terrain constitué du chemin d'accès à la propriété de Monsieur MOUNIE et d'un délaissé de la route du Sailhenc depuis la création de l'avenue du 8 mai 1945, intégré de fait dans sa propriété.

Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle au prix de 3,10 € le m², soit 1 506,60 €, conformément à l'avis des Domaines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve cette vente
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir.

CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL : CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE AVEC TOTAL INFRASTRUCTURES GAZ FRANCE

Pour alimenter des distributions publiques et des clients directs TIGF (Total Infrastructures Gaz France) est amené à établir des canalisations de transport de gaz naturel empruntant des propriétés privées ou publiques.

La canalisation DN 150 Montauban - Decazeville emprunte rue de Miramont (3 m), rue Emma Calvé (47 m), avenue du 10 août (40 m) et avenue Paul Ramadier (24 m).

Monsieur le Maire propose au Conseil de signer une convention de servitude de passage avec TIGF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve les termes de cette convention de servitude de passage
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

SIGNALETIQUE ET MOBILIER URBAIN : VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES

La Communauté de communes a lancé en 2008 une étude sur la signalétique et le mobilier urbain. Après consultation, le cabinet Ascode a été retenu. Un groupe de travail a été constitué, composé de techniciens et d'élus de la Communauté de communes et des 5 communes.

Le but de cette étude est d'élaborer un document de référence destiné à harmoniser l'implantation du mobilier urbain et de dépasser les prescriptions ponctuelles liées à un projet d'aménagement ou à la gestion du renouvellement. Ainsi elle doit aboutir à la rédaction d'une charte : prescriptions de référents et choix de mobilier urbain en cohérence à l'échelle du territoire.

Cette charte, qui reste à rédiger, sera basée sur le cahier des charges présenté pour validation au conseil municipal et qui a été validé par la commission d'urbanisme le 9 juin 2009. Elle comprendra un cahier des charges générales présentant les enjeux fonctionnels et esthétiques, ainsi que le cahier des charges techniques comprenant en particulier un bordereau de prix unitaire. Elle reprendra dans sa formulation les éléments du diagnostic, la définition des référents, les prescriptions, le choix du mobilier urbain.

Sur la base de cette charte, pourront être lancées toutes les études d'exécution dans chaque domaine envisagé. Ces études auront pour but, après concertation avec les tiers intéressés, de dénombrer et positionner dans le détail chaque élément de signalétique.

Chaque collectivité devra prendre en charge l'étude complémentaire dans son domaine de compétence : pour sa part, la Communauté de communes prendra en charge les études complémentaires pour la signalétique liée aux zones d'activités, aux commerces et aux entrées du bassin, ainsi que pour ses propres équipements (parc interco, cinéma, ...).

Monsieur le Maire propose au Conseil de valider ce cahier des charges qui a été étudié et accepté par la commission d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- VALIDE ce cahier des charges.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Suite aux propositions d'avancement faites à la commission administrative paritaire monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 1^o août 2009 :

- Transformation d'un emploi de technicien supérieur principal en technicien supérieur chef
- Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL : COMPTE EPARGNE TEMPS

Monsieur le Maire rappelle que le décret du 26 août 2004 prévoit la possibilité d'instituer un compte épargne temps qui permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés rémunérés et de les utiliser postérieurement.

Ce compte est ouvert à la demande de l'agent. L'ouverture est facultative.

Pour alimenter ce compte, les agents peuvent, conformément à la réglementation, reporter des jours de congés annuels, des jours de RTT ou des jours de fractionnement dans la limite de 22 jours par an, sans que le nombre de jours de congés annuels puissent être inférieur à 20

L'agent ne peut utiliser les jours épargnés qu'à partir du moment où il a accumulé 20 jours sur son compte épargne temps et uniquement pour des congés d'une durée minimale de 5 jours ouvrés. Dès que le compte épargne temps est crédité de 20 jours, les droits à congés doivent être utilisés dans un délai de 5 ans.

L'utilisation des congés épargnés est soumise aux mêmes règles d'obtention des congés normaux (accord préalable, nécessité de service,...)

Le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable à ce CET lors de sa réunion du 30 juin 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- du principe d'instauration d'un compte épargne temps au bénéfice des agents de la commune qui le souhaitent
- de fixer les règles d'usage selon les modalités sus exposées.

DEMANDE DE LICENCE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE DE CATEGORIE 3

L'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée par la loi n° 99-198 du 18 mars 1999, relative aux spectacles, et le décret n° 2000-609 du 29 juin 2000, introduisent l'obligation pour les collectivités locales gérant une salle de spectacles de détenir une licence d'entrepreneur de spectacles.

Le régime de la licence s'applique aux spectacles vivants produits ou diffusés par toute personne physique ou morale qui, en vue de la représentation en public d'une oeuvre de l'esprit, s'assure la présence physique d'au moins un artiste du spectacle percevant une rémunération.

La licence, dont la possession est obligatoire dès lors que le nombre de spectacles diffusés est supérieur à 6 par an, s'articule autour de trois catégories :

- Licence de catégorie 1 : pour les exploitants de lieux de spectacles,
- Licence de catégorie 2 : pour les producteurs de spectacles ou entrepreneurs de tournées,
- Licence de catégorie 3 : pour les diffuseurs de spectacles.

La Mairie de Decazeville dispose actuellement de la licence de catégorie 1, en tant qu'exploitant de lieux de spectacles, pour l'Espace Yves Roques. Le titulaire expressément désigné de cette licence, qui arrivera à échéance en 2011, est Yves Randeynes.

La Mairie propose, en outre, dans le cadre de l'ensemble de ses animations, au sein notamment de son Service Culturel et de son Service Animations, la diffusion de spectacles vivants. Le nombre de spectacles professionnels, organisés en général en extérieur (Carnaval, Fête de la Musique, Marché d'été, programmation estivale, Marché de Noël) dépassera certainement en 2009 le seuil des 6 représentations annuelles fixé par la réglementation en vigueur, en raison notamment de la programmation estivale proposée pour la première fois cette année.

Dans ces conditions, et conformément à la législation en vigueur, la Ville doit donc solliciter pour son activité de diffusion de spectacle vivant la licence de catégorie 3, pour permettre l'organisation de ces spectacles professionnels.

Pour les collectivités publiques, il est prévu que le titulaire de la licence soit désigné expressément par l'autorité compétente. Il est proposé que Yves Randeynes, déjà titulaire de la licence de catégorie 1, soit désigné également pour la licence de catégorie 3, permettant ainsi une simplification des démarches.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Autorise** la demande de licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 3
- **Désigne** Yves Randeynes comme titulaire de la licence.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DE L'AIDE A LA DIFFUSION

La Région soutient la diffusion du spectacle vivant pour favoriser un meilleur équilibre territorial en terme d'offre culturelle et un élargissement des publics. Dans ce cadre, elle a mis en place un dispositif spécifique d'aide à la diffusion qui permet notamment aux communes d'accueillir des spectacles de qualité à des conditions financières privilégiées. Elles peuvent bénéficier d'une subvention régionale pour l'accueil d'un spectacle soutenu dans le cadre du catalogue d'aide à la diffusion.

La ville de Decazeville, dans le cadre de sa nouvelle programmation estivale, « l'été des 4 jeudis », accueillera le spectacle « Picnic » de la Compagnie La Manivelle, spectacle de clown et arts de la rue, le jeudi 23 juillet 2009 à l'amphithéâtre. Il sera proposé gratuitement, en soirée. Ce spectacle bénéficie de l'agrément de la Région Midi Pyrénées jusqu'en avril 2010 pour l'aide à la diffusion.

La participation régionale est, pour les communes de 5 000 à 15 000 habitants, de 30 % du montant hors taxe du cachet. Le coût de ce spectacle s'élève à 1 300 €HT ; le montant de la subvention sollicitée est donc de 390 €.

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité:

- Approuve le programme
- Sollicite l'aide du Conseil Régional.

INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2008

L'article 113 du code des marchés publics précise que le pouvoir adjudicateur publie chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2007.

OBJET	TITULAIRE DE MARCHE	CODE POSTAL	DATE SIGNATURE	MONTANT HT
-------	---------------------	-------------	----------------	------------

MARCHES DE TRAVAUX

DE 4 000 € à 19 999 €

Travaux Station du Puech	VEOLIA	12 000	16/01/2008	10 770,00
Réseau eau	GREGORY	12 700	31/01/2008	17 652,00
Réseau eau	QUERCY ENTREPRISE	43 270	22/05/2008	6 056,15
Réseau eau	QUERCY ENTREPRISE	43 270	22/05/2008	10 685,00
Réseau eau	LA PROTECTION CATHODIQUE	31 500	30/05/2008	4 645,00
Réseau eau	QUERCY ENTREPRISE	43 270	13/06/2008	4 576,70
Réseau eau	QUERCY ENTREPRISE	43 270	30/09/2008	9 908,00

Réseau eau	QUERCY ENTREPRISE	43 270	30/09/2008	19 132,50
Eclairage public RD 963	CGE DISTRIBUTION	92 542	02/01/2008	1 012,73
Porte sécurité gymnase	VIEILLES CAZES	46 100	26/02/2008	5 341,84
Travaux stade	BERTHIER ISS	12 340	25/03/2008	14 174,88
Réseau eaux pluviales	BOUTONNET	12 110	30/04/2008	7 289,00
Cablage informatique ateliers	ELIT	12 300	26/05/2008	4 062,50
Eclairage courts tennis	SLR	12 300	26/05/2008	10 769,60
Réseau électricité	ERDF	46 001	11/06/2008	7 200,00
Enrochement rue de la montagne	DELAGNES	12 300	07/07/2008	13 156,00
Travaux école F Fabié	EVASION	12 300	28/07/2008	10 125,00
Climatisation école du Sailhenc	DEBRIL OLIVIER	12 740	27/08/2008	7 218,40
Aménagement arrêt de bus urbain	RODEZ SIGNALISATION	12 850	29/08/2008	5 787,21
Marquage au sol	AVEYRON MARQUAGE	12 330	02/01/2008	19 430,36
Eclairage musée	MALRIEU DISTRIBUTION	12 000	31/10/2008	6 338,00

DE 20 000 € à 49 999 €

Réseau eau	QUERCY ENTREPRISE	43 270	30/09/2008	33 033,00
Travaux usine du Puech	VEOLIA	12 000	28/10/2008	47 617,00
Vitraux église	MARTIN LG	24 300	06/03/2008	46 696,73

DE 50 000 € à 89 999 €

Travaux réseau La Vitarelle	SRTP CAYRON	12 110	29/09/2008	65 498,25
Enrobage cour ateliers	GREGORY	12 700	02/01/2008	70 083,60

DE 90 000 € à 132 999 €

Voirie	GREGORY	12 700	02/01/2008	102 442,37
--------	---------	--------	------------	------------

DE 133 000 € à 205 999 €

Travaux eaux pluviales	EHTP/LAGARRIGUE		02/01/2008	193 239,08
------------------------	-----------------	--	------------	------------

MARCHES DE FOURNITURES

DE 4 000 € à 19 999 €

Fioul	ETS BORIES	12 110	02/01/2008	16 227,60
Dés herbants	LABORDE MICHEL	64 121	11/03/2008	12 354,00
Alarme incendie Laminoir	ELIT	12 300	26/05/2008	7 685,40
Dés herbeur thermique	ESPACE EMERAUDE	12 035	25/06/2008	6 730,00
Rideaux écoles	TEXTILES ALBO FLOTTARD	81 100	29/08/2008	4 766,08
Maquette musée	OPHIS	47 360	29/10/2008	8 500,00
Matériel salle Y Roques	TEXEN	34 741	31/10/2008	10 089,15
Pierres pour rampe handicapés	COUDERC	12 200	06/11/2008	18 062,75
Fournitures pour entret bât et voirie	BETON DU ROUERGUE	12 300	02/01/2008	14 653,17
Fournitures pour travaux bâtiments	VAYSSE	12 200	30/11/2008	7 390,86

DE 20 000 € à 49 999 €

Tondeuse	ESPACE EMERAUDE	12 035	21/10/2008	23 000,00
Camion	BENOIT SA	12 450	10/03/2008	29 400,00

DE 50 000 € à 89 999 €

Camion	BENOIT SA	12 450	12/06/2008	76 310,00
--------	-----------	--------	------------	-----------

DE 206 000 € à 999 999 €

Fournitures de produits et denrées	Plusieurs lots		21/12/2008	284 720,70
------------------------------------	----------------	--	------------	------------

MARCHES DE SERVICES**DE 4 000 € à 19 999 €**

Reproduction dossiers marché	REPROCOULEURS	12 000	18/09/2008	6 270,91
Assistance gestion de l'eau	SERVICE PUBLIC 2000	34 265	02/01/2008	6 990,00
Lavage et désinfection réservoirs	SOCIETE MERIDIONALE	31 400	06/02/2008	4 234,00
Assistance informatique	REALITE INFORMATIQUE	81 570	02/01/2008	10 764,00
Ingenierie construction gymnase	SIC INFRA 63	63 115	02/01/2008	8 360,80
Maintenance logiciels	REALITE INFORMATIQUE	81 570	07/02/2008	5 351,29
AMO schéma aménagement urbain	AMC INGENIERY	31 770	31/03/2008	4 800,00
Etude réseau éclairage public	SLR	12 300	07/04/2008	4 548,12
Mise à disposition expo musée	VIVARIUM DU MOULIN	68 610	03/04/2008	6 000,00
Classe transplantée	PEP 12	12 005	20/06/2008	6 120,00
Spectacle	CENTRE PHOCEEN	13 009	11/07/2008	4 786,73
Nettoyage locaux	VERIALIS	12 300	02/01/2008	6 765,85
Honoraires dossier SAFIP	FIDAL	31 086	30/09/2008	8 362,50
Mise à disposition expo musée	ADIS	91 140	16/10/2008	6 635,00
Participation transport élèves	CONSEIL GENERAL	12 000	21/10/2008	18 879,00
Location pelle démolition bâtiment	SRTP CAYRON	12 110	07/11/2008	4 200,00
MO Assainissement pluvial	CABINET MERLIN	12 850	04/12/2008	5 056,65
Location stand marché de Noël	CHAPITAUX DU ROUERGUE	12 350	22/12/2008	5 318,00
Edition Bulletin Municipal	IMPRIMERIE DU BASSIN	12 300	31/12/2008	4 345,00

DE 20 000 € à 49 999 €

Location bennes	BRALEY ROUERGUE	12 340	29/02/2008	48 691,69
Illuminations Noël	SONO SUD OUEST	46 101	18/12/2008	21 655,00
Assainissement	COMMUNAUTE DE COMMUNES	12 000	28/11/2008	28 206,29

DE 50 000 € à 89 999 €

Maîtrise d'œuvre réhabilitat° gymnase	BOS ET LOPEZ	12 300	14/01/2008	89 600,00
Assurances	SMACL	79 031	02/01/2008	79 031,00

DE 206 000 € à 999 999 €

Contrat exploitat° station pompage	VEOLIA	12 000	02/01/2008	240 874,30
------------------------------------	--------	--------	------------	------------

ADHESION AU C.A.U.E.

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) et de verser la cotisation correspondante.

Séance levée à 19h 15